

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE



siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 12 décembre 2022 Compte rendu des délibérations

Le 12 décembre 2022 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du SIECF, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation: 02/12/2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 28

<u>Présents</u>: 16 <u>Pouvoir</u>: 1 <u>Votants</u>: 17

PRESENT POUVOIR EXCUSE ABSENT COMMUNE **FONCTION** NOM **DECOOL Michel** CAPPELLE-BROUCK Président Χ **CLEENEWERCK Jean-Luc** REXPOEDE 1er Vice-Président X MAMETZ Danielle **BOESEGHEM** 2^{ème} Vice-Présidente Χ **TURPIN Edmond** LA GORGUE 3ème Vice-Président Χ **VANPEENE Anne** WINNEZEELE 4ème Vice-Présidente HAZEBROUCK X **DELVA Hervé** 5ème Vice-Président Χ DELASSUS Christian LEDRINGHEM 6ème Vice-Président Χ **DEBERT Jean-Luc OUDEZEELE** 7ème Vice-Président Χ **DUYCK Joël** MERVILLE 8ème Vice-Président Χ A M. DECOOL MEURILLON Franck NIFPPF 9ème Vice-Président VERMERSCH Jérôme **HONDSCHOOTE** 10ème Vice-Président Χ ${\color{red} {\sf BOURNONVILLE}} \ {\color{red} {\sf Rodrigue}}$ MORBECQUE 11ème Vice-Président Χ LAMIAUX Fabrice HOLQUE 12ème Vice-Président **DEVILLEZ Arnaud BAILLEUL** 14ème Vice-Président X **VANPOUILLE Laurent** BOLLEZEELE Χ Membre du Bureau SCHRICKE Jean-Luc CAESTRE Membre du Bureau **WALBROU** Dominique LE DOULIEU Χ Membre du Bureau MERCKEGHEM VANMAELE Danielle Membre du Bureau Χ OXELAERE DIEUSAERT Stéphane Membre du Bureau X CAMPAGNE Marie-Madeleine SAINT SYLVESTRE CAPPEL Membre du Bureau Χ **STAELEN Edith STEENVOORDE** Membre du Bureau Χ **DEVOS Frédéric** WORMHOUT Membre du Bureau X **TOULY Jessica** BERGUES Membre du Bureau Χ **MAZIERES Mark** STEENWERCK Membre du Bureau Χ GODEWAERSVELDE Membre du Bureau **ROYAL Aurélien NEUF BERQUIN** Х PETITPREZ Sylvain Membre du Bureau Χ WALLON CAPPEL LAUWERIE Patrice Membre du Bureau Χ **RAMAUT Henri FFCKF** Membre du Bureau

Secrétaire de séance : M. Sylvain PETITPREZ

Ordre du jour

- Adoption du Compte rendu de la précédente réunion de Bureau
- Agenda prévisionnel
- Points d'actualité et subventions
- Point d'actualité : délestage
- Point d'actualité : REOMI / impacts pour le syndicat
- Compétence AODE électricité: Programme prévisionnel travaux 2023 (Article 8 et travaux coordonnés) demandes hors du programme votés lors du Comité
- Délibérations du Bureau :
 - Ressources humaines Convention avec le CDG 59 Convention d'adhésion au pôle santé sécurité au travail
- Questions diverses

Secrétariat de séance

A l'unanimité, Monsieur Sylvain PETITPREZ est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau du 17 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Agenda prévisionnel

- Bureau syndical de préparation budgétaire : date à fixer en janvier 2023
- Flandre Energie Tour : visite d'un bâtiment autonome à REXPOEDE le 19 janvier 2023
- Forum sécurité gaz à destination des services techniques des communes et des entreprises prestataire le 20 janvier 2023 à Blaringhem
- Comité syndical : le lundi 6 février 2023 (vote du budget)

POINTS D'ACTUALITÉ

→ 9 décembre 2022 : FLANDRE ENERGIE TOUR visite de la rénovation de l'église de St Sylvestre



POINTS D'ACTUALITÉ - Suivi des subventions

- → Le Syndicat est Lauréat de l'appel à projets du Département
 Mobilité innovante en milieu rural (délibération ce jour du Département) :
 44 100 € pour le déploiement de bornes de recharge pour vélo et trottinettes électriques
- → Le Syndicat vient de recevoir l'accord du subvention de l'ADEME pour la réalisation Schéma directeur Réseau de chaleur urbain (SD RCU) en partenariat avec la ville d'Hazebrouck (80% du montant prévisionnel de réalisation du Schéma)
- → RDV pris avec le SOUS PREFET le 29 décembre 2022 pour les travaux éclairage public
- → Dossier DSIL 2023 Circulaire préfectorale publiée semaine dernière
 - l'éclairage public est exclu
 - Possibilité de proposer de l'éclairage de terrains de sports
 - ou autres dossiers

POINTS D'ACTUALITÉ - Délestage

- → Communication ENEDIS / RTE
- → Communication du Syndicat auprès des Communes

ELECTRICITÉ : DES COUPURES HIVERNALES À PRÉVOIR



Pour anticiper d'éventuel difficultés cet hiver, RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, et le sous-préfet ont mis en place un plan de délestage.

QU'EST-CE QUE LE DELESTAGE ?

Le délestage est une interruption volontaire et momentanée de la fourniture d'électricité sur une partie du réseau électrique. Cette mesure est destinée à retrouver l'équilibre entre l'électricité injectée et celle tirée du réseau. Le délestage permet d'éviter des pannes sur le réseau, en cas de demande importante et soudaine.

Un délestage est un levier que RTE peut activer en dernier recours pour faire baisser la consommation et éviter une coupure de grande ampleur en France.

Les coupures sont localisées et temporaires.

COMMENT SONT ORGANISÉES LES COUPURES?

1°C en moins en extérieur équivaut à environ une augmentation de la puissance de 2400 mégawatt



En cas de vague de froid, le système électrique est mis à rude épreuve car la demande en électricité peut devenir supérieure à l'offre. Des coupures d'électricité locales, ponctuelles et planifiées, peuvent être organisées par Réseau transport d'électricité (RTE). Enedis, en tant que gestionnaire de 95% du réseau de distribution d'électricité en France, met en œuvre, à la demande de RTE, ces coupures exceptionnelles

POINTS D'ACTUALITÉ - Application de la REOMI au 1er janvier 2023

→ Quels aménagements / Quelles mesures pour le syndicat

Objectifs:

- Limiter le cout de la redevance
- Eviter les dépôts sauvages

Propositions:

- Réalisation d'un local poubelles fermé
- Avec éventuellement remise en état complète du parking (marquage, arceaux vélos,...)

Programme Article 8 - 2023

Programme voté au dernier comité :

- → Uniquement les travaux en fils nus
- → Et ABF : Hardifort et WARHEM

Demandes supplémentaires a traiter:

- → Flêtre (impasse du Mont des Cats)
- → Renescure (rue André Coo)
- → St Sylvestre Cappel (rue du moulin)
- → Oxelaëre (rue de la Dreve)
- → Le Doulieu (grand rue)

Délibérations du Bureau

Délibération N°12122022/B01 Convention d'adhésion au pôle santé sécurité au travail

Exposé et proposition :

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau pour les questions de ressources humaines,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°11032021/B04 en date du 11 mars 2021 portant adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention.

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services du SIECF,

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail.

Il est proposé au bureau d'autoriser monsieur le Président à signer les conventions d'adhésion successives relatives à l'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail pour la durée du mandat.

Adoption:

Après en avoir délibéré, le bureau syndical adopte la proposition à l'unanimité.

Questions diverses

FRANCE DATA RESEAU

Le Syndicat est dans l'expérimentation FRANCE DATA RESAU → cas d'usage Eclairage public

- → Expérimentation portée par la FNCCR
- → Communication des données en Open Date
- → Avis du Bureau syndical

Ouverture des données : contexte légal

L'ouverture et le partage des documents administratifs sont désormais encadrés par le Code des Relations entre le Public et l'Administration

1

Article L. 300-2

Les documents produits ou reçus, dans le cadre de leur mission de service public, par l'Etat, **les collectivités territoriales** ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission, sont des documents administratifs

2 Le

Article L. 312-1-1

Les administrations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 300-2, (hors < 50 agents) publient en ligne les documents administratifs suivants :

- Les documents communicables
- Les documents du Répertoire des Docs. Administratifs
- Les bases de données produites ou reçues
- Les données d'intérêt économique, social, sanitaire ou environmental

3

Articles L. 311-5 et L. 311-6

Des exceptions ne sont pas communicables, entre autres :

- Certaines délibérations, les documents inachevés
- Les documents classifiés
- Les documents touchant la sûreté de l'Etat, la sécurité publique, des personnes ou des SI
- Les données personnelles
- Les autres secrets

Article L. 311-7

Lorsque la demande porte sur un document comportant des mentions qui ne sont pas communicables en application des articles L. 311-5 et L. 311-6 mais qu'il est possible d'occulter ou de disjoindre, le document est communiqué au demandeur après occultation ou disjonction de ces mentions.

DATACTIVIST

Ouverture des données : contexte légal

Quelques avis de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs concernent déjà l'éclairage public.



Avis 20217782 - Ville d'Annecy Avis favorable du 27 janvier 2022

- Les points lumineux, leur nature, puissance, ampoule
- L'emplacement des armoires
- Le cheminement des câbles, mode de pose, section et tension d'exploitation



Avis 20224372 - SYANE Avis favorable du 8 septembre 2022

- Les points lumineux, leur nature, puissance, ampoule
- Nature du support (poteau Enedis ou non)
- L'emplacement des armoires
- Le cheminement des câbles, mode de pose, section et tension d'exploitation

L'existence de ces avis consécutifs à des demandes formulées aux intéressés ne constitue qu'un éclairage sur le cadre légal.

Il faut ensuite pour chaque organisation mettre en œuvre cette ouverture, par le choix d'une infrastructure adaptée.

France Data Réseau est l'une de ces solutions et permet de répondre aux obligations sans charge de travail supplémentaire.

DATACTIVIST

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ Secrétaire de séance, Michel DECOOL Président du SIECF,

Compte rendu adopté lors du bureau du : 23/01/2023

Publié le : 30/01/2023